

FNB Solana Evolve

30 juin 2025

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets du fonds de placement. Vous pouvez obtenir les états financiers intermédiaires du Fonds gratuitement, sur demande, en composant le 1-844-370-4884, en nous écrivant à Evolve Funds, 161, Bay Street, Suite 1210, Toronto (Ontario) M5J 2S1, ou encore en visitant notre site Web, à l'adresse www.evolveetfs.com, ou celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration du fonds de placement, le dossier de vote par procuration ou l'information trimestrielle.

FNB Solana Evolve

30 juin 2025

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du FNB Solana Evolve (le « Fonds ») est de fournir aux porteurs de parts une exposition aux mouvements quotidiens du cours du solana en dollars américains tout en réduisant au minimum l'erreur de réplcation en utilisant les avantages des processus de création et de rachat offerts par la structure de fonds négociés en bourse.

Jalonnement de solanas

Le réseau Solana utilise désormais un mécanisme de consensus par preuve d'enjeu pour parvenir à un consensus réparti. Le mécanisme de preuve d'enjeu repose sur des nœuds de validation pour le jalonnement, un processus de vérification des opérations incluses dans chaque nouveau bloc. Les valideurs sont encouragés sur le réseau de preuve d'enjeu en obtenant des primes en échange de la vérification des opérations, tout comme les propriétaires de solanas qui ont délégué des solanas aux valideurs.

Le jalonnement de solanas exige que les valideurs utilisent un logiciel et du matériel de validation. Les primes sont payées en solanas et varient principalement en fonction de la quantité totale de solanas jalonnés au réseau Solana. Les valideurs qui participent au protocole de preuve d'enjeu du réseau Solana (et les propriétaires de solanas qui ont délégué des solanas aux valideurs) risquent de perdre leurs solanas jalonnés s'ils ne respectent pas les règles du réseau Solana (un processus appelé « réduction »).

Le gestionnaire a l'intention de procéder au jalonnement des solanas détenus dans le portefeuille du Fonds (« arrangements de jalonnement ») afin d'obtenir des primes pour le Fonds, lesquelles, après déduction des frais applicables, s'ajouteront à la valeur liquidative du Fonds au profit des porteurs de parts. Le gestionnaire a l'intention de jalonner initialement jusqu'à 50 % des solanas détenus dans le portefeuille du Fonds. Les arrangements de jalonnement du Fonds devraient être facilités initialement par Coinbase Custody Trust Company, LLC (le « sous-dépositaire »).

Les arrangements de jalonnement se dérouleront généralement comme suit :

- le gestionnaire ordonnera au sous-dépositaire de jalonner une certaine quantité de solanas au valideur (ou au sous-dépositaire, selon le cas) directement à partir du portefeuille à froid administré par le sous-dépositaire pour le compte du Fonds;
- des primes, qui seront payées en solanas sous réserve d'une période de blocage ou de verrouillage, peuvent être obtenues dans le cadre du jalonnement des solanas;
- le sous-dépositaire aura droit à une rémunération en ce qui a trait aux primes et versera une partie de cette rémunération à toute partie agissant en tant que valideur;
- les primes seront remises à un portefeuille de garde du Fonds détenu par le sous-dépositaire, dont une partie sera payée au gestionnaire à titre de frais de service de jalonnement et le reste investi dans le Fonds.

Bien qu'aucun montant minimal de solanas du Fonds ne puisse actuellement être jalonné, le Fonds a l'intention de faire en sorte que le sous-dépositaire jalonne une partie de ses solanas périodiquement et le gestionnaire a l'intention d'adopter une approche mesurée à l'égard des arrangements de jalonnement, en tenant compte des besoins de liquidité du Fonds, du caractère nouveau de la stratégie de placement ainsi que des exigences et approbations réglementaires applicables. Le gestionnaire a l'intention de jalonner initialement jusqu'à 50 % des solanas détenus dans le portefeuille du Fonds.

Risque

Au cours de la période visée par le présent rapport, aucun changement apporté au Fonds n'a modifié considérablement le niveau de risque associé à un placement dans le Fonds. Les investisseurs éventuels devraient lire le plus récent prospectus du Fonds et examiner la description des risques qui s'y trouve.

Résultats d'exploitation

Étant donné que les activités liées aux parts de FNB non couvertes et aux parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains du Fonds ont commencé le 16 avril 2025, aucune donnée sur le rendement ne peut être présentée. Au 30 juin 2025, l'actif net du Fonds s'établissait à 5,9 millions de dollars.

Commentaires du gestionnaire de portefeuille

Le solana a connu un début d'année 2025 difficile, son rendement tirant de l'arrière au cours du premier semestre de l'année, dans un contexte de perte de vitesse des jetons numériques de substitution. Parmi les obstacles survenus en début d'année, mentionnons les inquiétudes persistantes concernant la congestion des réseaux et le manque de clarté de la réglementation qui ont pesé sur le sentiment des investisseurs. Cependant, la confiance s'est progressivement rétablie au cours de l'année, en raison de l'adoption des cryptomonnaies par les investisseurs institutionnels et des progrès technologiques considérables.

L'adoption institutionnelle s'est considérablement renforcée en 2025. En avril, les FNB de solanas au comptant ont été lancés au Canada, élargissant ainsi l'accès des investisseurs professionnels à cet actif¹. Le lancement prévu en juillet du premier FNB de solanas jalonnés et coté en bourse aux États-Unis a encore accéléré l'adoption de cet actif, renforçant la présence croissante du solana dans les portefeuilles institutionnels².

Les progrès technologiques ont également joué un rôle essentiel dans le rétablissement de la confiance des marchés. La mise en œuvre réussie de mises à niveau essentiel du réseau visant à améliorer l'évolutivité et à réduire les coûts d'opérations a contribué à atténuer les préoccupations liées à la fiabilité et a positionné Solana plus fermement comme chaîne de blocs à haut rendement de couche 1³. Ces mises à jour ont réaffirmé son intérêt en tant que plateforme pour la finance décentralisée (DeFi), les jetons non fongibles et les applications destinées aux consommateurs.

De façon plus générale, les récents événements macroéconomiques et réglementaires pourraient procurer un élan structurel. L'adoption de la loi GENIUS aux États-Unis a mis en place un cadre réglementaire clair pour les cryptomonnaies stables et les actifs jetonisés, ouvrant la voie à une adoption sur chaîne de bloc plus large⁴. Alors que la jetonisation des actifs du monde réel s'accélère et que l'activité liée aux cryptomonnaies stables prend de l'ampleur, l'infrastructure à haut débit et à faible coût de Solana pourrait en faire une plateforme concurrentielle pour ces cas d'utilisation, en particulier lorsque les institutions recherchent des solutions de rechange évolutives à Ethereum.

En outre, l'affaiblissement du dollar américain et les attentes croissantes envers la baisse des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine ont contribué à créer un environnement plus favorable aux actifs numériques. Avec l'amélioration des données fondamentales techniques et macroéconomiques, Solana est de mieux en mieux positionnée pour profiter de la hausse au cours du second semestre de l'année.

1) <https://www.investmentexecutive.com/news/products/canada-launches-spot-solana-etfs-as-crypto-race-ramps-up/>

2) <https://coinmarketcap.com/academy/article/solana-news-tokenized-stocks-micro-futures-and-staking-etfs-incoming>

3) <https://cointelegraph.com/news/just-scalability-wont-save-the-future-of-solana-heres-the-solution>

4) <https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/07/fact-sheet-president-donald-j-trump-signs-genius-act-into-law/>

Événements récents

Les tensions commerciales se sont aggravées en 2025, les États-Unis envisageant d'imposer de nouveaux tarifs douaniers à leurs principaux partenaires commerciaux, dont le Canada et le Mexique, et de prendre des mesures de riposte plus larges à l'encontre d'autres pays. Les pays touchés pourraient riposter avec leurs propres tarifs douaniers, accroissant davantage l'incertitude liée au commerce mondial. Ces événements ont contribué à accroître la volatilité des marchés et pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier dans les secteurs commerciaux. La durée et l'incidence de ces événements demeurent incertaines, par conséquent, leurs répercussions financières sur les placements ne peuvent être estimées à l'heure actuelle.

Opérations entre parties liées

Evolve Funds Group Inc. (le « gestionnaire »), société constituée sous le régime des lois de l'Ontario, est le fiduciaire, le gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds et est responsable de l'administration quotidienne du Fonds. Le Fonds verse des frais de gestion annuels au gestionnaire en contrepartie de ses services. Les frais de gestion versés au gestionnaire sont considérés comme des opérations entre parties liées, car le gestionnaire est considéré comme une partie liée du Fonds. Les frais de gestion sont présentés à l'état du résultat global des états financiers annuels du Fonds et font l'objet d'une analyse plus détaillée ci-dessous.

Le Fonds est autorisé à acheter, vendre et détenir des titres de certains émetteurs qui sont directement ou indirectement liés au gestionnaire. En ce qui concerne les placements dans des émetteurs liés, le gestionnaire s'est appuyé sur l'approbation qu'il a reçue du Comité d'examen des investissements (« CEI »). Le gestionnaire se conforme à ses politiques et procédures actuelles à l'égard des placements auprès des émetteurs liés et se rapporte régulièrement au CEI.

Activités de jalonnement de solanas

Le Fonds a l'intention de jalonner une partie de ses solanas dans les installations du sous-dépositaire. Le sous-dépositaire utilisera le matériel, les logiciels et les autres services nécessaires pour jalonner les solanas du Fonds sur le réseau Solana. En raison de toute activité de jalonnement à laquelle le Fonds pourrait participer en déléguant les solanas au sous-dépositaire, le Fonds s'attend à recevoir des primes de jalonnement de solanas. En facilitant les arrangements de jalonnement du Fonds, le sous-dépositaire, qui a de l'expérience en tant que valideur, fera en sorte que les solanas détenus dans le portefeuille du Fonds soient jalonnés. Le sous-dépositaire n'exerce aucun pouvoir discrétionnaire quant à la quantité de solanas du Fonds qui doit être jalonnée ou au moment des arrangements de jalonnement (sauf s'il s'agit d'une mesure accessoire à l'établissement ou à la désactivation de nœuds de validation). Le sous-dépositaire conservera en tout temps la possession et le contrôle exclusifs des clés privées associées au portefeuille de stockage à froid dans lequel le solana jalonné par le Fonds peut être débloqué et dans lequel les primes de jalonnement seront déposées. Pour lever toute ambiguïté, lors du jalonnement, le sous-dépositaire exercera son pouvoir discrétionnaire afin de diriger les droits de vote des solanas jalonnés du Fonds vers les nœuds de validation exploités par le sous-dépositaire qui sera en possession des clés de validation. Le solana jalonné ne peut être débloqué que vers le portefeuille de stockage à froid maintenu par le sous-dépositaire, et toutes les primes de jalonnement seront également déposées sur ce portefeuille de stockage à froid. Les frais de service de jalonnement à payer seront inclus dans le ratio des frais de gestion du Fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction d'un taux de 1,00 % par année de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Les frais sont cumulés quotidiennement et généralement payés tous les mois. De la création du Fonds jusqu'au 31 décembre 2025, le gestionnaire a renoncé aux frais de gestion des parts de FNB non couvertes libellées en dollars canadiens et des parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains du Fonds. Ces frais de gestion sont destinés à rémunérer le gestionnaire dans le cadre de l'exploitation quotidienne du Fonds, qui comprend notamment la gestion du portefeuille, la maintenance des systèmes de portefeuille utilisés pour la gestion du Fonds, le maintien du site Web www.evolveetfs.com et la prestation de l'ensemble des autres services comme le marketing et la promotion.

Frais de service de jalonnement

En plus des frais de gestion, le gestionnaire a le droit de recevoir des frais correspondant à une partie des primes de jalonnement générées pour le Fonds par les arrangements de jalonnement (déduction faite des frais du ou des valideurs) de sorte qu'au moins 65 % des primes reviennent au Fonds et jusqu'à 35 % au gestionnaire (les « frais de service de jalonnement »). Les frais de service de jalonnement seront calculés quotidiennement et payés mensuellement, à terme échu, majorés des taxes applicables, et visent à rémunérer le gestionnaire en contrepartie du travail supplémentaire requis pour administrer des arrangements de jalonnement du Fonds. Les frais de service de jalonnement facturés par le gestionnaire ne seront déduits que des primes générées par des arrangements de jalonnement qui produiront un revenu pour le Fonds.

Frais d'exploitation

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, tous les frais d'exploitation du Fonds (« frais d'exploitation ») qui sont engagés relativement à l'exploitation et à l'administration du Fonds sont payés par le Fonds. Ces frais comprennent notamment, mais sans s'y limiter : les frais d'expédition et d'impression des rapports périodiques aux porteurs de parts; les frais payables à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts et au dépositaire; les frais raisonnables que le gestionnaire ou ses agents ont engagés dans le cadre de leurs obligations courantes envers le Fonds; les frais engagés par les membres du CEI liés au CEI; les frais liés à la conformité au Règlement 81-107; les frais liés à l'exercice, par un tiers, des droits de vote rattachés aux procurations; les primes d'assurance pour les membres du CEI; les honoraires payables aux auditeurs et aux conseillers juridiques du Fonds; les frais de dépôts réglementaires, les frais de bourse et de licence (le cas échéant) et les frais de CDS; les frais bancaires et les intérêts se rapportant à tout emprunt (le cas échéant); les frais de maintenance du site Web; les frais liés à la conformité à l'ensemble des lois, aux règlements et aux politiques applicables, y compris les frais liés aux exigences de dépôt continues, comme les frais de rédaction et de dépôt des prospectus; les honoraires des avocats, des comptables et des auditeurs; les frais du fiduciaire, du consultant en solanas (le cas échéant), de CF Benchmarks (en ce qui concerne la licence d'indice ou les frais de consultation, le cas échéant), du dépositaire et du gestionnaire engagés relativement à des questions qui ne relèvent pas du cours normal des activités du Fonds. Les coûts supplémentaires que le Fonds doit aussi payer comprennent les taxes et impôts payables par le Fonds ou auxquels le Fonds peut être assujéti, notamment les impôts sur le revenu, les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) ou les retenues à la source (y compris les frais de préparation des déclarations de revenus relatives à ces impôts); les dépenses engagées à la dissolution du Fonds; les dépenses spéciales que le Fonds peut engager et les sommes payées au titre de la dette (le cas échéant); les frais d'assurance et les coûts afférents à toutes les poursuites ou procédures judiciaires intentées ayant trait au Fonds ou aux actifs du Fonds ou pour protéger les porteurs de parts, le fiduciaire, le gestionnaire, ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires de l'un d'entre eux; les frais d'indemnisation du fiduciaire, des porteurs de parts, du gestionnaire et de leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs dans la mesure permise aux termes de la déclaration de fiducie; et les frais liés à la préparation, à l'impression et à l'envoi par la poste des documents d'information destinés aux porteurs de parts dans le cadre des assemblées des porteurs de parts. Le Fonds est également responsable de l'ensemble des frais et des charges liés aux arrangements de jalonnement, des courtages et des autres frais liés aux opérations de portefeuille ainsi que des frais extraordinaires du Fonds qui peuvent être engagés à l'occasion, y compris les courtages et les frais de négociation et autres frais associés à l'exécution d'opérations dans le cadre du placement du Fonds dans le solana.

FNB Solana Evolve

30 juin 2025

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent des informations financières clés sur le Fonds et visent à aider les lecteurs à comprendre ses résultats financiers pour la période indiquée.

Actif net par part du Fonds¹

	30 juin 2025 (\$)
Pour les périodes terminées les :	
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars canadiens – actif net par part⁴	
Actif net par part au début de la période ²	6,93
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des produits	0,04
Total des charges	(0,10)
Gains (pertes) réalisés	0,11
Gains (pertes) latents	0,69
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	0,74
Actif net par part à la fin de la période	8,21
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains – actif net par part	
Actif net par part au début de la période ²	9,64
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des produits	0,05
Total des charges	(0,13)
Gains (pertes) réalisés	0,14
Gains (pertes) latents	1,14
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	1,20
Actif net par part à la fin de la période	11,42

- 1 Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités du Fonds au 30 juin 2025. Les activités liées aux parts de FNB non couvertes libellées en dollars canadiens et aux parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains ont commencé le 16 avril 2025.
- 2 Ce montant représente le prix de lancement initial.
- 3 L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation à la date considérée. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation se fonde sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 4 Les montants par part sont exprimés en dollars américains.

Ratios et données supplémentaires du Fonds

	30 juin 2025
Pour les périodes terminées les :	
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars canadiens – ratios et données supplémentaires	
Valeur liquidative totale (\$) ⁵	4 473 673
Nombre de parts en circulation ⁵	545 000
Ratio des frais de gestion ^{6, 10}	5,25 %
Ratio des frais de gestion, déduction faite des frais de service de jalonnement (note 4) ^{7, 10}	4,55 %
Ratio des frais d'opérations ⁸	0,17 %
Taux de rotation du portefeuille ⁹	10,12 %
Valeur liquidative par part (\$)	8,21
Cours de clôture (\$)	8,52

FNB Solana Evolve

30 juin 2025

Ratios et données supplémentaires du Fonds (suite)

	30 juin 2025
Pour les périodes terminées les :	
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains – ratios et données supplémentaires	
Valeur liquidative totale (\$) ⁵	1 483 994
Nombre de parts en circulation ⁵	130 000
Ratio des frais de gestion ^{6, 10}	5,25 %
Ratio des frais de gestion, déduction faite des frais de service de jalonement (note 4) ^{7, 10}	4,56 %
Ratio des frais d'opérations ⁸	0,17 %
Taux de rotation du portefeuille ⁹	10,12 %
Valeur liquidative par part (\$)	11,42
Cours de clôture (\$)	11,95

5 Ces renseignements sont présentés au 30 juin 2025.

6 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges plus la taxe de vente harmonisée (exclusion faite des distributions, des commissions et des autres coûts d'opérations du portefeuille) de la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

7 Le ratio des frais de gestion, déduction faite des frais de service de jalonement est établi d'après le total des charges plus la taxe de vente harmonisée (exclusion faite des distributions, des commissions et des autres coûts d'opérations du portefeuille) de la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

8 Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts d'opérations du portefeuille, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

9 Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds au cours de la période sont élevés, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

10 De la création du Fonds jusqu'au 31 décembre 2025, le gestionnaire a renoncé aux frais de gestion des parts de FNB non couvertes libellées en dollars canadiens et des parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains du Fonds.

Rendement passé

Comme les parts de FNB non couvertes libellées en dollars canadiens et les parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains du Fonds sont offertes depuis moins d'un an, leur date de création étant le 16 avril 2025, la présentation de données sur le rendement de la période n'est pas autorisée.

Aperçu du portefeuille

Ensemble des titres

Titre	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
Solana	99,9
Total	99,9

Répartition sectorielle

Portefeuille par catégorie	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
Actifs numériques	
Solana	99,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
Autres actifs, moins les passifs	(0,9)
Total	100,0

FNB Solana Evolve

30 juin 2025

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations que réalise le Fonds. Des mises à jour trimestrielles sont disponibles sur notre site Web, à l'adresse www.evolveetfs.com.



FNB Solana Evolve